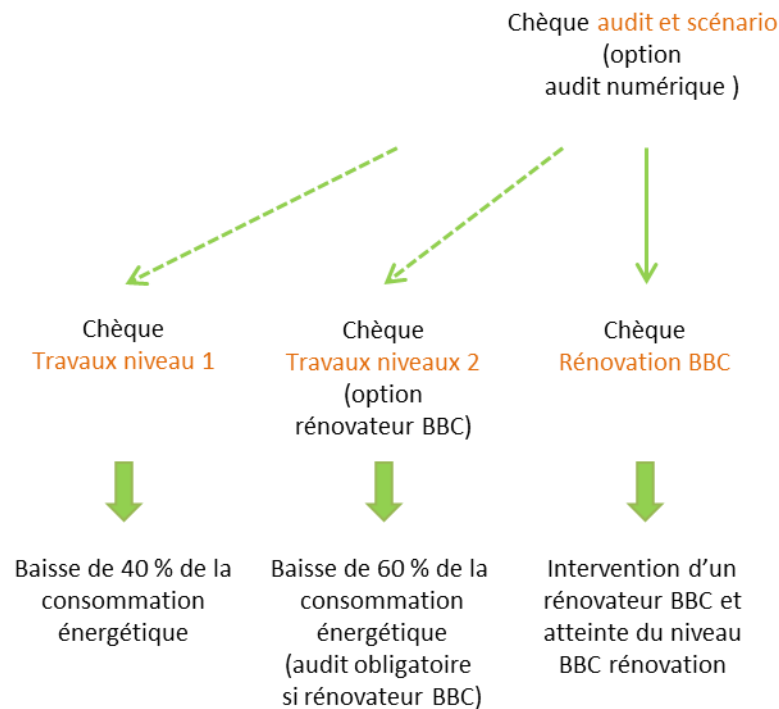


Charte des partenaires du chèque éco-énergie Normandie



Préambule

Le chèque éco-énergie Normandie est un dispositif, cumulable avec les autres aides de l'Etat et des collectivités, mis en place par la Région en octobre 2016 pour accompagner la rénovation énergétique de l'habitat individuel. Il vise à aider les propriétaires occupants ou bailleurs de maisons de plus de 15 ans à réaliser des travaux de rénovation énergétique, sur la base d'un audit également subventionné par la Région ou d'une évaluation thermique. Il favorise les rénovations globales permettant d'atteindre le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) du référentiel BBC-Effinergie Rénovation en une seule fois ou par étapes.



Le « chèque éco-énergie » (marque déposée en avril 2018) s'inscrit dans le plan « Normandie Bâtiments Durables » adopté par la collectivité régionale en octobre 2016 dont l'objectif est de soutenir plus largement la construction et la rénovation de bâtiments performants. Concernant le logement (individuel et collectif, public et privé), ce plan contribue à l'atteinte de l'objectif de 30 000 rénovations par an, fixé conjointement dans le cadre du SRCAE (schéma régional climat air énergie) par l'État, ses agences (ADEME et ANAH), la Région et les acteurs de la rénovation énergétique, en se concentrant sur les rénovations globales et performantes.

Le chèque éco-énergie est un dispositif qui s'appuie sur un large réseau d'acteurs et de partenaires, certains intervenant directement dans la mise en œuvre du dispositif dans le cadre d'une relation contractuelle avec la Région, d'autres étant associés de façon plus indirecte mais apportant une contribution significative pour la réussite du dispositif.

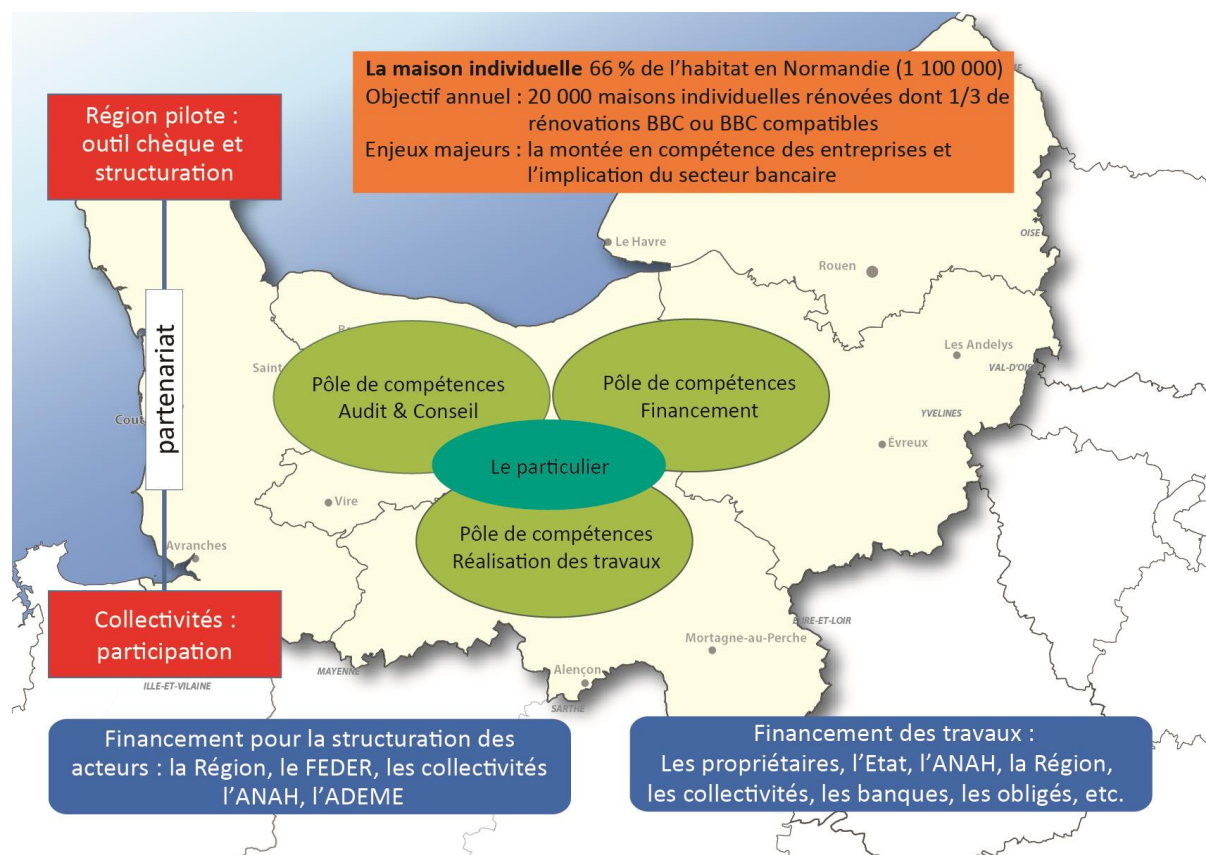
Le dispositif repose sur le principe du « tiers de confiance » qui sécurise et accompagne les particuliers dans leur réflexion et dans leur décision de passer à l'acte. Ce rôle est assuré à la fois par la Région via l'animation de la « chaîne de confiance » autour du projet et par le conseiller Habitat & Énergie accompagnant le particulier.

La présente charte a pour objectif de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires de ce dispositif au service de la rénovation globale et performante de l'habitat individuel normand, afin de renforcer son efficacité et sa pérennité. Elle ne remplace, ni ne résume les différents documents contractuels signés individuellement avec certains partenaires.

La charte met au contraire en lumière la dimension collective du dispositif et les facteurs de réussite en matière de coordination des interventions, pour garantir la qualité de la « chaîne de confiance » sur laquelle s'appuie le particulier. Au-delà du soutien au dispositif du chèque éco-énergie, les signataires partagent via cet engagement un objectif commun, massifier la rénovation globale et performante, et un modèle d'action original : s'appuyer sur les compétences locales et assurer la pérennité et la qualité de la « chaîne de confiance » reposant sur l'action coordonnée des acteurs. Cette chaîne de confiance a donc également vocation à s'appliquer en dehors du dispositif.

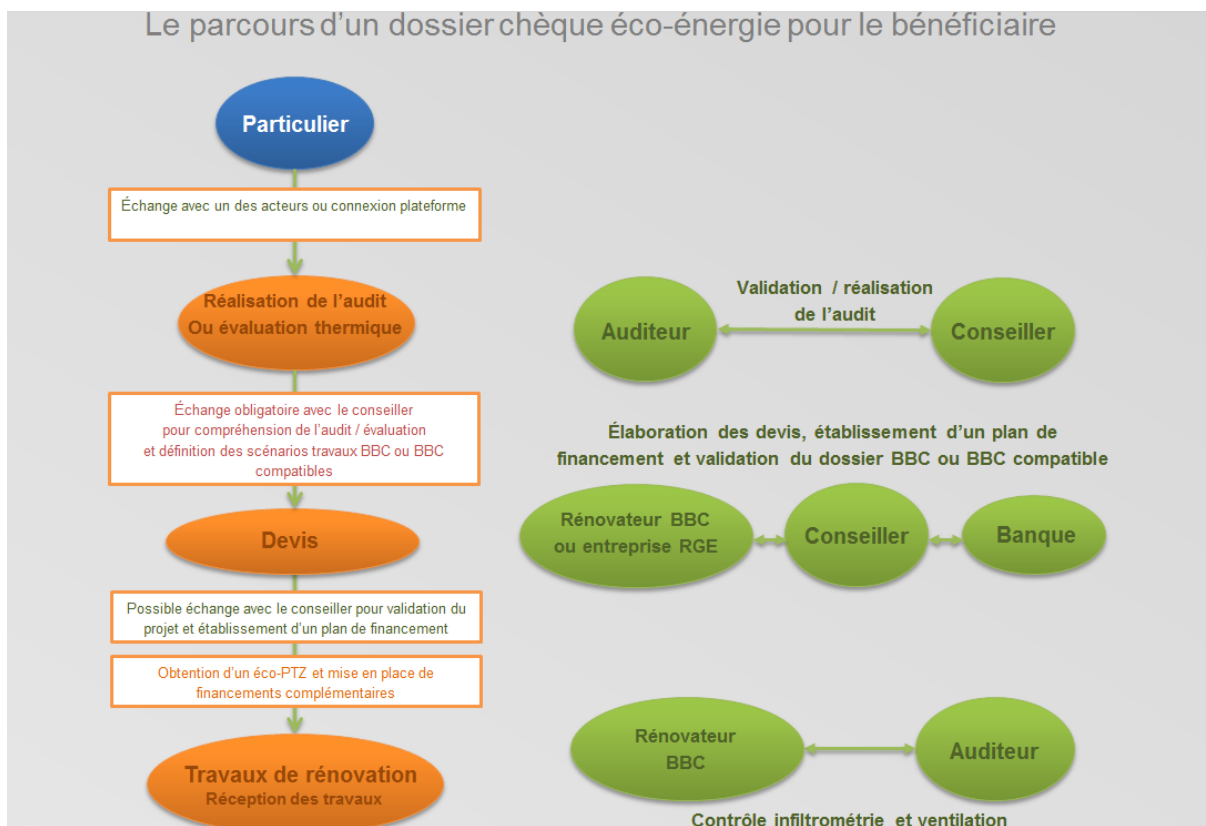
Dans le contexte national en forte évolution traduit par le Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments, dont l'impact sur le modèle normand de la rénovation énergétique reste à mesurer, et au regard du rôle que la Région devra jouer demain à travers ses fonctions de planification, d'organisation et d'animation (programme régional pour l'efficacité énergétique, organisation du service public de la performance énergétique de l'habitat, plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique), la présente charte permet ainsi de marquer le consensus des acteurs régionaux sur des valeurs communes, et constitue une base solide sur laquelle s'appuyer.

La présente charte a été élaborée dans le cadre d'un processus de concertation associant l'ensemble des partenaires entre les mois de mai et de septembre 2018.



I- Le rôle des partenaires dans le dispositif

A- Les partenaires impliqués contractuellement¹ dans le dispositif, acteurs de la « chaîne de confiance »



Le pôle audit et conseil

- Les conseillers Habitat & Énergie

Les Espaces Info Énergie et les Opérateurs de l'amélioration de l'habitat (ANAH) apportent des conseils indépendants aux particuliers dans le domaine de l'énergie et du logement. Dans le cadre du dispositif chèque éco-énergie, ils accompagnent les particuliers et instruisent les dossiers d'aide transmis à la Région.

- Les auditeurs

Les auditeurs sont des bureaux d'étude thermique indépendants en capacité de réaliser des audits des habitations conformément au cahier des charges défini par la Région.

Leur rôle est complémentaire à celui des conseillers afin de constater de manière exhaustive et sur site, l'état des habitations tant au niveau des bâtis que des équipements énergétiques, puis proposer des scénarios BBC ou BBC compatibles.

EIRENO, le club des auditeurs, est non seulement actif dans le dispositif, mais aussi au niveau national, avec la participation au Programme d'Action pour la qualité de la Construction et de la Transition Énergétique (PACTE) et le portage de l'expérimentation « carnet numérique » pour la maison individuelle.

¹ Au sens large du terme (conventions, marchés publics).

Le pôle réalisation des travaux

Les rénovateurs BBC conseillent, définissent, chiffrent les travaux de rénovation en tenant compte des audits réalisés par les auditeurs. Peuvent être rénovateurs BBC les architectes, les maîtres d'œuvre, les entreprises générales du bâtiment et les artisans, à la suite d'un conventionnement avec la Région. En fonction de leurs spécificités, ils conçoivent ou réalisent les travaux, et assurent systématiquement le suivi de chantier et la coordination de travaux afin de s'assurer de la performance finale.

Les entreprises RGE qui interviennent dans les travaux n'ont pas de lien contractuel avec la Région mais sont des acteurs essentiels aux côtés des rénovateurs.

Le club des rénovateurs agit pour la promotion et l'animation du réseau. Il est propriétaire de la marque « Rénovateur BBC » en accord avec la Région.

Le pôle financement

Le partenariat auprès des établissements bancaires et des courtiers a pour objectif de faciliter le financement de la rénovation globale : avance du financement des travaux incluant la totalité des aides, prise en compte dans les capacités de remboursement de la réduction des charges énergétiques, facilité d'accès à l'éco-prêt à taux zéro.

Les acteurs transversaux aux trois pôles

La Région coordonne l'action des 3 pôles, elle est neutre et impartiale par rapport aux différents intérêts en jeu et anime la chaîne de confiance.

Elle fait intervenir des acteurs extérieurs pour l'aider dans sa mission :

- l'Association Régionale pour la Construction Environnementale en NormandiE (ARCENE), œuvre pour l'intégration des professionnels dans le dispositif et leur montée en compétence ;
- Qualibat, organise les commissions auditeurs et rénovateurs BBC. Cette commission comprend a minima 4 personnes sollicitées parmi les représentants de la CAPEB, de la FFB, des SCOP BTP, du CROA, de la DREAL, des conseillers Habitat & Énergie, du club EIRENO, des rénovateurs BBC, des DDTM et de l'ADEME ;
- le bureau d'étude Pouget Consultants, missionné pour le suivi et l'accompagnement des projets, assure le lien technique entre les différents acteurs du dispositif et apporte son expertise sur le sujet de la compatibilité BBC. Il participe à ce sujet à l'appel à projet de recherche de l'ADEME « BBC Compatible » (B2C2) aux côtés d'Effinergie et d'EIRENO et avec le soutien de la Région Normandie ;
- le groupe Up, prestataire de la plateforme extranet (actuelle et précédente) permet l'instruction des dossiers chèque éco-énergie. Up assure un accès sécurisé aux particuliers et à tous les acteurs qui interviennent sur le dossier. Il a également réalisé le site internet public présentant l'ensemble du dispositif.

B- Les autres partenaires du dispositif

Les acteurs nationaux/régionaux

La DREAL, l'ANAH et l'ADEME accompagnent localement les politiques de l'État et de la rénovation énergétique de l'habitat en lien avec les services de la Région, en particulier les Espaces Info Énergie (EIE) pour l'ADEME et les dispositifs d'aide de l'ANAH en lien avec les opérateurs agréés dans le cadre

du programme Habiter Mieux. Les EIE et les opérateurs ANAH interviennent en tant que conseillers Habitat et Énergie (H&E) pour le dispositif régional.

Le Plan Bâtiment Durable, présidé par Philippe Pelletier, a notamment participé aux rencontres bâtiments d'avenir organisées par ARCENE avec tous les acteurs régionaux. Il donne une visibilité nationale au dispositif normand dans le cadre de sa mission de coordination et d'animation des Plans Bâtiments Durable régionaux mais également dans son rôle de partage et valorisation des bonnes pratiques territoriales.

Le PUCA (plan urbanisme construction architecture) s'est engagé aux côtés de la Région pour la mise en œuvre d'un protocole concernant le programme d'expérimentation d'approche globale des rénovations énergétiques des logements privés. La Région s'est engagée à faire connaître les avancées de ses travaux dans le cadre de la mise en place de la chaîne de confiance.

Le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment) a participé à plusieurs réunions avec les auditeurs et les rénovateurs BBC afin de mieux identifier les problèmes liés au moteur de calcul de la réglementation thermique pour la rénovation globale.

Le collectif Effinergie valorise sur le site de l'observatoire les rénovations effectuées par les rénovateurs BBC, il participe aussi à la réflexion sur la compatibilité BBC.

La CERC Normandie, membre du Réseau des CERC, observatoire et instance de concertation de la filière construction en région, publie le bilan annuel « Bâtiment Durable » et des tableaux de bord « En bref Bâtiment Durable » afin d'assurer le suivi de la construction durable et de la rénovation énergétique.

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Normandie accompagnent et encouragent les entreprises artisanales à développer leurs compétences en rénovation énergétique et à intégrer l'approche numérique dans la rénovation des bâtiments, notamment avec les actions régionales relayées par le Pôle ATEN (« Pôle d'Innovation pour l'Artisanat » spécialisé dans l'innovation par les technologies numériques).

La Caisse des Dépôts et consignations a aidé la Région dans le cadre de la réflexion du financement en apportant des informations sur les modalités de gestion des flux de trésorerie et a expertisé le modèle normand comme huit autres modèles régionaux.

Les territoires et les collectivités

Les EPCI partenaires ont un fort rôle d'impulsion de la dynamique locale de la rénovation énergétique sur leur territoire (politique complémentaire à la Région) avec notamment l'animation des PTRE retenues par l'ADEME (plateformes territoriales de la rénovation énergétique), des OPAH (opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat), des PIG (programmes d'intérêt général) ou au travers des PLH (programmes locaux de l'habitat). Ils interviennent également en tant que structures d'accueil des conseillers H&E.

La Région et les EPCI ont une mission d'animation de la rénovation énergétique des bâtiments qui vise à atteindre les objectifs territoriaux en la matière inscrits respectivement dans les SRADDET/SRCAE (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires/schéma régional climat air énergie) et PCAET (plan climat air énergie territorial).

Le Conseil Départemental de la Manche propose à travers le dispositif Planète Manche une aide complémentaire au chèque éco-énergie, en triplant les certificats d'économie d'énergie (CEE) pouvant être valorisés par les travaux de rénovation.

Les organisations professionnelles et ordres du bâtiment

Les représentants des professionnels intervenant dans la rénovation énergétique, tels que la FFB, la CAPEB, la FFACB, la fédération des SCOP du BTP ou le CROA, jouent un rôle important dans la montée en compétence des professionnels sur le sujet de la rénovation globale.

Le rectorat

Le projet PACTE Normandie (Programme d'Action pour la qualité de la Construction et de la Transition Énergétique) porté par l'académie de Caen s'appuie sur le dispositif chèque éco-énergie pour intégrer l'approche numérique dans le cadre de la rénovation d'habitats individuels.

La création de supports numériques à l'échelle de la maison individuelle permettra aux professionnels de disposer d'outils d'acculturation au numérique. Ils seront également réinvestis en formation initiale pour développer la montée en compétence des jeunes et adultes en formation et favoriser le travail collaboratif entre les différents corps de métiers.

Les partenaires de la Région

Professions Bois et l'ARPE accompagnent les conseillers, les auditeurs et les rénovateurs afin de favoriser l'utilisation de bois et d'éco-matériaux locaux dans les projets de rénovation.

Les 5 CAUE agissent pour la rénovation et la préservation du bâti ancien.

Les ADIL apportent un soutien technique et juridique aux particuliers pour qui cela est nécessaire.

Le CERC, le CEREMA et les centres de ressources fournissent des informations pour les acteurs de la rénovation énergétique.

Exemples de publication : « Rénovation thermique du bâti traditionnel normand » (ARPE) ainsi que la plaquette « Rénover, réhabiliter, agrandir sa maison » (CAUE).

Les organismes de formation initiale, continue et de recherche des professionnels de la rénovation globale (IUT, CFA, GRETA, ANOFAB, IFRB, ESITC, CEREF, CREFAB, FAB21) participent à la mise en place de formations dédiées.

Les organismes de qualification et de certification (CERQUAL Qualitel Certification, Promotelec, Prestaterre, Qualibat, I.Cert, OPQIBI...) permettent la mise en valeur des entreprises engagées pour une rénovation de qualité.

Les notaires sous l'égide de la chambre régionale et les agences immobilières peuvent orienter le particulier vers la rénovation lors d'une acquisition, même si des travaux ne sont pas envisagés d'emblée. Ainsi 30 % des dossiers du dispositif concernent des acquisitions-rénovations.

Les fabricants et fournisseurs de matériaux s'impliquent également en proposant des espaces commerciaux dédiés à la rénovation globale.

II- L'engagement des partenaires

Les engagements suivants soulignent les points de rencontre entre les différents acteurs pour assurer leur bonne intégration dans le dispositif, et ainsi le rendre plus efficace.

Engagements communs aux trois pôles

De manière concrète, le dispositif chèque éco-énergie nécessite un travail en synergie entre les pôles pour être pleinement efficace. Un certain nombre d'engagements communs sont ainsi requis :

- Informer objectivement le particulier sur la rénovation thermique de son logement en se fondant sur une approche globale du bâtiment ;
- Prendre en compte les attentes du particuliers, son projet de vie, tout en facilitant la réalisation de travaux plus ambitieux que ceux initialement envisagés ;
- Viser le niveau de performance du référentiel BBC-Effinergie Rénovation, au terme d'une ou de plusieurs étapes de travaux ;
- Compléter, suivre les dossiers sur la plateforme extranet du dispositif et intervenir régulièrement pour ne pas bloquer les dossiers ;
- Répondre favorablement aux demandes du prestataire mandaté par la Région pour le suivi du dispositif et l'accompagnement des 3 pôles (Pouget Consultants) ;
- Si un dysfonctionnement est constaté, remonter l'information à la Région pour améliorer le dispositif ;
- Participer aux réunions de travail permettant d'être dans une dynamique d'amélioration continue du dispositif et contribuer à sa promotion auprès du grand public ;
- Détecter et orienter les professionnels RGE en capacité d'assurer la coordination d'un chantier de rénovation globale vers le conventionnement « Rénovateur BBC Normandie », pour répondre à l'enjeu de massification compatible BBC ;
- Participer, chacun à son niveau, au processus d'auto-contrôle décrit au point III mis en place pour s'assurer du bon fonctionnement du dispositif ;
- Considérer comme strictement confidentielles toutes les informations présentes sur la plateforme numérique et s'interdire d'en faire état à quelque titre que ce soit, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) en vigueur.

Engagements des conseillers Habitat & Énergie

- Apporter un conseil technique indépendant sur le projet de rénovation du particulier pour améliorer la performance thermique de son logement ;
- Proposer un discours lisible pour le particulier, une communication appuyée sur une terminologie et un contenu clairs et partagés, assurer la cohérence des conseils à l'échelle régionale ;
- Faire le lien entre les différents dispositifs d'aide (dans une logique de simplification) et informer systématiquement le particulier sur le dispositif chèque éco-énergie, même si les travaux initialement envisagés ne rentrent pas dans ce cadre (ne pas présupposer du choix du particulier) ;
- Participer au montage financier du projet à travers l'élaboration d'un plan de financement ;
- Faire preuve de neutralité dans l'information apportée au particulier sur le choix du professionnel (auditeur, rénovateur BBC, entreprise RGE) ;
- Dès lors que le particulier a été envoyé par l'un des acteurs du dispositif, lui faire un retour ;
- Conforter le particulier dans le choix du professionnel retenu s'il est pertinent pour les travaux afin de ne pas briser la chaîne de confiance (sauf si une règle locale oblige le particulier à présenter plusieurs devis). Les auditeurs et rénovateurs BBC sont par ailleurs référencés sur le site internet du dispositif chèque éco-énergie ;
- Contrôler les audits en faisant remonter à la Région les éventuels manquements constatés ;
- En l'absence d'audit, remplir de manière détaillée la fiche technique compatibilité BBC en vérifiant la conformité des devis et en proposant obligatoirement un scénario BBC ;
- De manière générale, s'assurer de la compatibilité BBC des demandes de chèque éco-énergie sur la plateforme dématérialisée avant de les valider ;
- Accompagner le particulier tout au long de son projet de rénovation en assurant les échanges nécessaires avec les pôles travaux et finance ;
- Travailler en réseau avec l'ensemble des acteurs du dispositif (partage d'information, complémentarité, communication commune).

Engagements des auditeurs

- Réaliser un audit pédagogique comprenant plusieurs scénarios de travaux établis dans une approche globale et compatible avec l'atteinte du niveau BBC-Effinergie Rénovation en une ou plusieurs étapes ;
- Orienter le particulier vers un conseiller Habitat & Énergie lors de la première rencontre (Opérateur ANAH ou Espace Info Énergie en fonction des conditions de ressources) ;
- Présenter et expliquer les résultats de l'audit au domicile du particulier ou à une permanence du conseiller Habitat & Énergie ;
- Être exhaustif dans ses recommandations (la présence ou l'absence de pathologie devra être précisée) en fournissant toutes les informations nécessaires au particulier pour décider des suites à donner à son projet de rénovation ;
- Inciter le particulier à engager des travaux après l'audit, si possible avec mobilisation des aides régionales ;
- Informer le particulier sur la plus-value apportée par le rénovateur BBC ;
- Apporter au rénovateur BBC des préconisations personnalisées et spécifiques au projet, et prendre en compte l'approche du rénovateur dans la mise à jour de l'audit ;
- Remplir de manière détaillée la fiche technique compatibilité BBC en vérifiant la conformité des devis ;
- Participer à la réunion avant travaux organisée par le rénovateur BBC, pour présenter l'audit mis à jour avec les devis ;
- Réaliser une mise à jour de l'audit fin de chantier afin de définir le niveau de performance atteint après la réalisation du test d'infiltrométrie et du contrôle du système de renouvellement d'air ;
- Transmettre au rénovateur BBC et au particulier le rapport final d'audit mis à jour ;
- Se présenter aux auditions « Rénovateur BBC Normandie » à la demande d'éventuels candidats.

Engagements des rénovateurs BBC

- Informer objectivement le particulier sur la rénovation thermique de son logement ;
- Orienter le particulier vers un conseiller Habitat & Énergie lors de la première rencontre (Opérateur ANAH ou Espace Info Énergie en fonction des conditions de ressources) ;
- Informer le particulier sur la plus-value apportée par l'audit « énergétique et scénarios »
- Produire des devis conformes aux règles d'attribution des aides et en accord avec la fiche compatibilité BBC et l'audit ;
- Organiser une première réunion avant travaux avec le particulier et l'auditeur, permettant à l'auditeur de présenter son audit mis à jour avec les devis ;
- Assurer la coordination globale du chantier de rénovation BBC, de son démarrage à la réception ;
- Accompagner et informer le particulier si des imprévus surviennent lors du chantier ;
- Faire vérifier le niveau de performance atteint avec la réalisation, par un organisme indépendant, du test d'infiltrométrie (cible visée de perméabilité à l'air Q4Pa-surf < 0,8 m³/h.m²) et justifier l'écart à la cible le cas échéant ;
- Faire contrôler le système de renouvellement d'air et apporter les corrections si nécessaire (dans le cadre de travaux de niveau 2, le test d'infiltrométrie a une vocation pédagogique mais le contrôle du système de renouvellement d'air reste nécessaire) ;
- Tenir l'auditeur informé de la valeur du résultat obtenu lors du test d'infiltrométrie ainsi que des modifications éventuellement apportées sur le chantier et demander la mise à jour de l'audit pour s'assurer de l'atteinte du niveau recherché ;
- Remettre au particulier les factures détaillées conformes au scénario réalisé et compléter la colonne fin de chantier de la fiche technique.

Engagements des banques

- Elaborer et fiabiliser, conjointement avec le conseiller Habitat & Énergie, le plan de financement du particulier ;
- Prendre en compte dans le plan de financement et dans l'attribution du crédit au particulier l'ensemble des flux financiers, dont les aides qui arrivent post-travaux ainsi que les futures économies d'énergies (et donc de charges) ;
- Proposer l'éco-prêt à taux zéro à chaque fois que cela est possible.

Engagements de la Région

- Promouvoir le dispositif chèque éco-énergie Normandie, informer le particulier de son existence et assurer l'animation des trois pôles de compétences ;
- Fournir un kit de communication permettant aux partenaires de transmettre des informations sur le dispositif et de valoriser leur participation ;
- Communiquer sur les plateformes mises en place par les EPCI partenaires ;
- Référencer les auditeurs, les rénovateurs BBC et les conseillers Habitat & Énergie sur le site internet et sur l'extranet de la Région ;
- A partir du moment où un dossier est en statut « en attente validation Région », le valider ou demander un complément d'information dans le mois suivant le dépôt du dossier sur la plateforme ;
- Payer l'aide dans le cadre du dispositif, un mois après la transmission de la demande de remboursement complète ;
- Fournir un accès à la plateforme dématérialisée aux acteurs des trois pôles de compétences et aux EPCI partenaires.

Engagements des EPCI partenaires

- S'assurer de la compatibilité de leur politique en faveur de la rénovation de l'habitat individuel avec le chèque éco-énergie Normandie ;
- Relayer auprès des habitants et acteurs locaux l'information sur le dispositif.

Engagements des autres partenaires

- Poursuivre leur participation et leur soutien au dispositif chèque éco-énergie Normandie ;
- Relayer l'information au niveau de leurs entités locales afin d'enclencher une dynamique territoriale.

III- Processus d'auto-contrôle du bon fonctionnement du dispositif

Dans une démarche d'amélioration continue du dispositif chèque éco-énergie Normandie, plusieurs points de contrôle sont prévus afin d'en assurer le bon fonctionnement :

- via un système d'évaluation :
 - du particulier vis-à-vis de l'ensemble des acteurs (conseillers, auditeurs, rénovateurs, Région) par le biais d'un questionnaire de satisfaction (fin 2018) ;
 - du conseiller vis-à-vis de l'auditeur au moment de la validation de l'audit ;
 - du conseiller vis-à-vis du pôle travaux en s'assurant de la compatibilité BBC des devis ;
 - de la Région vis-à-vis du conseiller au moment du positionnement de la demande de chèque à une date de commission permanente ;

- de l'infiltromètre vis-à-vis du rénovateur par le biais du test d'infiltrométrie final ;
 - de l'auditeur vis-à-vis du rénovateur en reprenant les informations fin de chantier et en actualisant son audit ;
 - de la Région vis-à-vis du rénovateur par le contrôle de la fiche fin de chantier.
- ARCENE à travers son rôle de « médiateur » entre les différents pôles ;
 - le bureau d'études Pouget Consultants missionné pour le suivi des chantiers BBC et la montée en compétences des pôles conseil et travaux ;
 - la Commission auditeur et rénovateur BBC qui est saisie pour avis dès lors qu'un dysfonctionnement sérieux est remonté, la Région prend la décision finale.

Les signataires de la présente Charte s'engagent à respecter ces dispositions jusqu'à son éventuelle révision.

Version du 23 août 2018

ANNEXE : Lexique des sigles employés :

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIL : Agence Départemental d'Information sur le Logement
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANOFAB : Association Normande pour la Formation dans l'Artisanat du Bâtiment
ARCENE : Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie
ARPE : Association Régionale pour la Promotion de l'Éco-construction
ATEN : Artisanat et Technologie Numérique
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CEE : Certificat d'Économie d'Énergie
CERC : Cellule Économie Régionale de la Construction
CEREF : Centre Régional de Formation
CEREMA : Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CREFAB : Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les travaux publics
CFA : Centre de Formation des Apprentis
CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CROA : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EIE : Espace Info Énergie
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EIRENO : Experts Indépendants en Rénovation Énergétique globale en Normandie
ESITC : École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FFACB : Fédération Française des Artisans Coopérateurs du Bâtiment
FFB : Fédération Française du Bâtiment
GRETA : Groupement d'Établissements
IUT : Institut Universitaire de Technologie
H&E : (Conseiller) Habitat & Énergie
IFRB : Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPQIBI : Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie : Infrastructure, Bâtiment, Industrie
PACTE : Programme d'Action pour la qualité de la Construction et de la Transition Énergétique
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Programme Local de l'Habitat
PTRE : Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique
PTZ : (Eco) Prêt à Taux Zéro
PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
SCOP BTP : Société Coopérative et Participative du BTP
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie